





LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JACQUES REJOINT LES MÉDIAS SOCIAUX

Détails en page 6





Sommaire



Le conseil municipal	
Bilan des décisions	3
Urbanisme et réglementation	
Avis public	4
Enregistrement des chiens	4
Municipalité de Saint-Jacques	
Comprendre son compte de taxes	5
La Municipalité rejoint les réseaux sociaux	6
C'est bientôt le temps de se sucrer le bec	6
Embauche de nouveaux pompiers	6
Soyons écoresponsables	6
Loisirs et culture	
Animateurs de camp de jour recherchés	7
Atelier de chocolat pour les 3-12 ans	8
Vente de livres	8
Changement à l'horaire des bains libres au CEB	8
Bénévoles recherchés	
pour le comité de la Saint-Jean-Baptiste	9
Retour sur le carnaval de Saint-Jacques	9
Bibliothèque municipale Marcel-Dugas	
Passion lecture	10
Prêt numérique	10
Quinzaine du livre de Lanaudière	11
Invitation aux parents d'enfants d'âge scolaire	11
Contes pour enfants	11
Soirée coup de coeur	11
Livres en retard	11
Des nouvelles de vos organismes	
Regroupement bénévole de Montcalm	12
SOL	12
SHÉNA	13
Fadoq	13
Maison Horeb	14
Chevaliers de Colomb	14
CRÉVALE	15
Information Saint-Jacques	
Résidence Nouvelle-Acadie	16
Soyez pile à l'heure,	
vérifiez vos avertisseurs de fumée	16
Application mobile	16

Saint-Jacques sur les réseaux sociaux Page couverture

Nos cabanes à sucre

Comprendre son compte de taxes

Réalisation Municipalité de Saint-Jacques Graphisme et impression Communications Patrice Jetté

Distribution Postes Canada

Le bulletin Le Jacobin est publié 10 fois l'an. **Parution**

Tirage 1 850 exemplaires

ISSN: 1708-2994

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives Canada

PROCHAINE SÉANCE

Lundi 3 mars 2014 à 19 h | Lundi 7 avril 2014 à 19 h

Toute demande au conseil devant être inscrite à l'ordre du jour doit parvenir à la directrice générale au moins une semaine avant la tenue de la séance.

Municipalité de Saint-Jacques

16, rue Maréchal, Saint-Jacques (Québec) JOK 2R0 Téléphone: 450 839-3671 • Télécopieur: 450 839-2387 info@st-jacques.org • www.st-jacques.org

Service téléphonique d'urgence

Après les heures de bureau pour Pendant les heures d'ouverture, en cas bris d'aqueduc, fuite d'eau, etc. de panne d'électricité seulement Tél.: 450 839-3671, option 8 Tél.: 450 839-7697

Service de l'administration et de la greffe

Josée Favreau, directrice générale Audrey St-Georges, directrice Tél.: 450 839-3671, poste 7610 générale adjointe josee.favreau@st-jacques.org Tél.: 450 839-3671, poste 7612 info@st-jacques.org

Service de l'urbanisme

Martin Genest, inspecteur municipal

Tél.: 450 839-3671, poste 7660 | urbanisme@st-jacques.org

Service des travaux publics

Christian Marchand, superviseur Tél.: 450 839-3671, poste 7661 travauxpublics@st-jacques.org

Service des loisirs et de la culture

Cynthia Lafortune, technicienne en loisirs

Tél.: 450 839-3671, poste 7670 | loisir@st-jacques.org

Service de la comptabilité

Martine Laporte, technicienne en Danielle Jetté, préposée à la comptabilité comptabilité Tél.: 450 839-3671, poste 7611 Tél.: 450 839-3671, poste 7630 service.clientele@st-jacques.org comptabilite@st-jacques.org

Service de la perception et des communications

Julie Leblanc, préposée à l'accueil et à la perception et agente aux communications

Tél.: 450 839-3671 | perception@st-jacques.org | communication@st-jacques.org

Bibliothèque municipale Marcel-Dugas

Sylvie Mercier, responsable du service aux abonnés Tél.: 450 831-2296 | biblio@st-jacques.org

Centre culturel du Vieux-Collège Inspecteur canin

Tél.: 450 839-3051 450 439-WOUF (9683)

L'utilisation du masculin dans ce bulletin est dans le seul but d'alléger le texte.

AVIS IMPORTANT

Les informations véhiculées dans le journal municipal ne remplacent aucunement les textes légaux des différents règlements de la Municipalité de Saint-Jacques. Ces règlements peuvent être sujets à des modifications en tout temps.

La Municipalité de Saint-Jacques se dégage de toute responsabilité quant au contenu publié par les organismes et se réserve le droit de l'ajuster en fonction de l'espace disponible dans le bulletin.

Le conseil municipal

Bilan des décisions

Résumé de la séance ordinaire du 8 janvier 2014

Club de Pétanque Saint-Jacques

Demande de soutien financier 2014 et programmation

Il a été résolu unanimement que la demande financière du Club de Pétanque Saint-Jacques soit acceptée et qu'une somme de 300 \$ soit remise à l'organisme, et ce, conditionnel au dépôt des prévisions budgétaires et du bilan financier 2013.

Implication financière Expos-sciences – Collège Esther-Blondin

Il a été résolu unanimement qu'un montant de 100 \$ soit remis à titre de contribution pour l'activité qui se tiendra en mars au Collège Esther-Blondin pour la relève scientifique québécoise (CLSM).

ADMINISTRATION

Adoption de la Politique familiale et démarche Municipalité amie des Aînés (MADA) et de son plan d'action

Il a été résolu unanimement que la Municipalité de Saint-Jacques adopte la Politique familiale municipale et démarche Municipalité amie des Aînés (MADA) ainsi que son plan d'action, tels que présentés.

Règlement nº 258-2014

Compensations d'eau, d'égout et de matières résiduelles

Adoption du règlement n° 258-2014, abrogeant le règlement n° 247-2012, concernant l'imposition des compensations d'eau, d'égout et de matières résiduelles.

Règlement n° 260-2014 Délégation de pouvoir

Adoption du règlement n° 260-2014 permettant d'ajouter des pouvoirs et des obligations au poste de directeur général et de secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-Jacques, en se prévalant du deuxième et troisième alinéa de l'article 113 de la loi sur les cités et villes (l.r.g., c.c-19), ainsi que ceux prévus aux paragraphes 2, 5 et 8 de l'article 114.1 de cette loi.

Avis de motion Règlement n° 262-2014

AVIS DE MOTION est donné par monsieur Claude Mercier, qu'il présentera à une rencontre ultérieure, un projet de règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire de la Municipalité de Saint-Jacques. Une demande de dispense de lecture dudit règlement est faite et une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil lors de la présentation de cet avis de motion.

TRAVAUX PUBLICS ET TRANSPORTS ROUTIERS

Cession des feux de circulation

Intersection - Rang des Continuations et Route 158

ATTENDU QUE les travaux de la rue Saint-Jacques et du Collège sont maintenant réalisés;

ATTENDU QUE le ministère des Transports du Québec a accepté que les feux de circulation situés à l'intersection du rang des Continuations et de la Route 158 soient conservés en permanence;

ATTENDU QUE lesdits feux avaient été installés dans le cadre du projet de réfection de la rue Saint-Jacques;

EN CONSÉQUENCE, il a été résolu unanimement que la Municipalité de Saint-Jacques cède au ministère des Transports du Québec tout droit sur les feux de circulation situés à l'intersection de la route 158, considérant que cette route relève de la juridiction dudit Ministère.

URBANISME

Avis de motion Règlement n° 263-2014

AVIS DE MOTION est donné par monsieur Claude Mercier, qu'il présentera à une rencontre ultérieure, un premier projet de règlement modifiant les dispositions relatives au règlement de zonage n° 55-2001, afin d'augmenter la durée de la période pour laquelle il est possible d'exercer un droit acquis pour un usage industriel dérogatoire dans la zone A1-26, (chap. 14, article 14.4) (modification du délai du droit acquis pour un type d'usage industriel dans la zone A1-26). Une demande de dispense de lecture dudit règlement est faite et une copie du premier projet de règlement a été remise aux membres du conseil lors de la présentation de cet avis de motion.

Renouvellement du siège n° 4 - Comité du CCU

Il a été résolu unanimement que la personne suivante soit nommée et désignée pour siéger sur le comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité de Saint-Jacques, soit:

- Siège n° 4:

Monsieur Bruno Gaudet (janvier 2014 au 31 décembre 2015)

Premier projet de règlement nº 263-2014

Adoption du premier projet de règlement n° 263-2014 modifiant le règlement de zonage n° 55-2001, afin d'augmenter la durée de la période pour laquelle il est possible d'exercer un droit acquis pour un usage industriel dérogatoire dans la zone A1-26.

Audrey St-Georges, directrice générale adjointe

La version en texte intégral des procès-verbaux est disponible sur le site Internet de la Municipalité à l'adresse suivante : http://www.st-jacques.org/index.jsp?p=62

Également, des copies en format papier sont disponibles sur demande à la mairie de Saint-Jacques, moyennant les frais exigibles.

Urbanisme et réglementation

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Aux personnes intéressées par un projet de règlement modifiant les dispositions du règlement n° 207-2010 portant sur les règles de circulation routière sur le territoire de la municipalité de Saint-Jacques.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

- 1. QUE lors de l'assemblée du conseil de la Municipalité de Saint-Jacques tenue le 3 mars 2014, le conseil a adopté, par résolution, le projet de règlement n° 264-2014 modifiant le règlement n° 207-2010, tel qu'amendé, afin d'interdire la circulation des véhicules lourds et véhicules outils sur certaines voies de circulation sur le territoire de Saint-Jacques.
- 2. QUE le projet de règlement n° 264-2014, conformément à la loi, sera soumis à une consultation publique quant à ses objets et aux conséquences de son adoption lors de l'assemblée publique qui sera tenue le 17 mars 2014, à dix-huit heures (18 h), à la salle du conseil municipal de la mairie située au 16, rue Maréchal, à Saint-Jacques. Lors de cette assemblée publique seront entendus les personnes et les organismes qui désirent s'exprimer.
- 3. QUE le projet de règlement n° 264-2014 peut-être consulté au bureau de la mairie de Saint-Jacques, au 16, rue Maréchal, à Saint-Jacques durant les heures habituelles d'ouverture, à savoir de huit heures trente (8 h 30) à midi (12 h) et de treize heures (13 h) à seize heures (16 h) du lundi au vendredi.

DONNÉ À SAINT-JACQUES, CE 7° JOUR DE MARS 2014.

ENREGISTREMENT DES CHIENS

La Municipalité de Saint-Jacques désire rappeler aux propriétaires de chiens qui n'ont pas enregistré leur animal pour la période du 1^{er} septembre 2013 au 31 août 2014 (médaille bleue) qu'ils peuvent se procurer la licence au coût de 25 \$ à la mairie ou chez Inspecteur canin au 1728, Route 335 à Saint-Lin-Laurentides. Le gardien d'un chien qui ne se conforme pas au règlement municipal commet une infraction et est passible d'une amende. La Municipalité juge le recensement des chiens sur son territoire nécessaire afin que la présence de ceux-ci ne devienne pas une cause d'ennui pour la population.

Règlement municipal nº 115-2004 : Article 10



- a) Tout propriétaire d'un chien doit, le ou avant le 1^{er} septembre de chaque année, le faire enregistrer, numéroter, décrire et licencier, telle licence étant valable du 1^{er} septembre au 30 août de chaque année, selon les tarifs établis par résolution, par le conseil municipal.
- b) Aucun propriétaire ne peut se voir émettre plus de deux (2) licences au cours d'une même année, à moins qu'il ne prouve qu'il s'est départi de l'un de ses deux chiens de quelque façon que ce soit.

Inspecteur canin est mandaté pour agir à titre de contrôleur afin de recenser les chiens sur son territoire. Un contrôleur identifié passe chaque année afin d'émettre la licence nécessaire à la garde de votre chien. Lors du porte-à-porte, la licence est payable en argent comptant seulement. Si vous ne souhaitez pas payer lors de la visite du contrôleur, un avis vous sera laissé et vous aurez alors 10 jours pour enregistrer votre chien.

La version en texte intégral du règlement n° 115-2004 est disponible sur le site Internet de la Municipalité à l'adresse suivante : http://www.st-jacques.org/upload/File/115-2004.pdf

Municipalité de Saint-Jacques

Comprendre son compte de taxes

Dans le but de vous aider à mieux comprendre votre compte de taxes, nous vous avons préparé un lexique. Veuillez noter que les taux de taxation sont déterminés annuellement par le budget de fonctionnement de la Municipalité, qui est adopté par le conseil municipal au cours du mois de décembre précédant l'année visée.

Les taxes générales

TAXE FONCIÈRE:

Taxe municipale imposée chaque année aux propriétaires d'immeubles sur le territoire de la municipalité.

ÉGOUT:

Taxe s'appliquant aux propriétés du secteur urbain seulement pour le service d'égout (transport de l'eau potable et traitement des eaux pluviales et usées).

ORDURES:

Taxe (montant forfaitaire) pour la collecte des ordures ménagères et des matières recyclables et organiques.

Taxe (montant forfaitaire) pour le service d'aqueduc.

Les taxes spéciales

RES.NOUV.ACADIE:

Taxe prélevée sur tous les immeubles imposables du territoire durant le terme de l'emprunt pour la construction de la Résidence Nouvelle-Acadie. (Règlement n° 145-2006)

CAMION INCENDIE:

Taxe prélevée sur tous les immeubles imposables du territoire durant le terme de l'emprunt pour l'achat d'une autopompe pour le Service sécurité incendie de Saint-Jacques. (Règlement n° 205-2010)

AIRE INDUST.:

Taxe prélevée sur tous les immeubles imposables situés dans le secteur concerné durant le terme de l'emprunt pour l'exécution des travaux de construction d'une conduite d'aqueduc, d'égout domestique, d'égout pluvial, de fondation de rue, sur la rue Lépine qui est située dans l'aire industrielle de la Municipalité. (Règlement n° 105-2004)

BORDURE:

Taxe prélevée sur tous les immeubles imposables situés dans le secteur concerné durant le terme de l'emprunt pour les travaux de construction de bordures de béton pour le secteur de la rue de Grand-Pré de la Municipalité. (Règlement nº 143-2006)

PORT-ROYAL:

Taxe prélevée sur tous les immeubles imposables situés dans le secteur concerné durant le terme de l'emprunt pour les travaux de construction de bordures de béton pour le secteur de la rue de Port-Royal de la Municipalité. (Règlement n° 244-2012)

AQU.REG.116-2004:

Taxe prélevée sur tous les immeubles imposables du territoire desservi par le réseau d'aqueduc durant le terme de l'emprunt pour le remplacement de la conduite d'aqueduc située entre les numéros civiques 1672 et 1438 du chemin du Bas-de-l'Église Sud à Saint-Jacques. (Règlement n° 116-2004)

RUE LAURIN:

Taxe prélevée (2/3 du coût est payable par l'ensemble des propriétaires de biens-fonds imposables de la Municipalité et 1/3 du coût est payable par les propriétaires concernés) durant le terme de l'emprunt pour les travaux de construction d'une conduite d'aqueduc, d'égout domestique d'égout pluvial, de fondation de rue, de bordure de béton et de pavage sur une partie de la rue Laurin. (Règlement n° 103-2003)

RUE LAURIN:

Taxe prélevée sur tous les immeubles imposables situés dans le secteur concerné durant le terme de l'emprunt pour les travaux de prolongement des services municipaux pour le secteur de la rue Laurin. (Règlement n° 157-2007)

REGL.249-2013 (USINE ÉPURATION):

Taxe prélevée sur tous les immeubles imposables du territoire desservis par le réseau d'égouts de la Municipalité durant le terme de l'emprunt pour l'achat de la bâtisse (anciennement) sise au 1717, chemin du Bas de-l'Église Sud, à Saint-Jacques, dans le but du projet d'agrandissement de l'usine d'épuration. (Règlement n° 249-2013)

AQUEDUC ST-JACQUES | ÉGOUT ST-JACQUES :

Taxe prélevée aux propriétaires d'un immeuble imposable situé à l'intérieur du bassin de taxation durant le terme de l'emprunt pour la réfection d'une conduite d'aqueduc, d'égouts sanitaire et pluvial, de fondation de rue, de pavage et de trottoirs sur la rue Saint-Jacques et une partie de la rue du Collège (entre la rue Saint-Jacques et la rue Gaudet). (Règlement n° 203-2010)

VOIRIE ST-JACQUES:

Taxe prélevée sur tous les immeubles imposables du territoire durant le terme de l'emprunt pour la réfection d'une conduite d'aqueduc, d'égouts sanitaire et pluvial, de fondation de rue, de pavage et de trottoirs sur la rue Saint-Jacques et une partie de la rue du Collège (entre la rue Saint-Jacques et la rue Gaudet). (Règlement n° 203-2010)

La version en texte intégral des règlements est disponible sur le site Internet de la Municipalité à l'adresse suivante: http://www.st-jacques.org/index.jsp?p=77

Municipalité de Saint-Jacques

La Municipalité de Saint-Jacques rejoint les réseaux sociaux

La Municipalité de Saint-Jacques a maintenant sa page Facebook. C'est dans le but de promouvoir les activités de loisirs et culturelles et de permettre à la Municipalité et à nos organismes de divulguer l'information plus facilement que nous avons créé cette page. Nous espérons que vous y trouverez ce que vous cherchez.



facebook

Rejoignez-nous sur Facebook, il suffit simplement « d'aimer » notre page!



Voici la liste des cabanes à sucre de la Municipalité de Saint-Jacques offrant le service de repas :

Domaine de la Tournée

48, chemin de la Carrière Saint-Jacques

Tél.: 450 839-6210

Cabane à sucre Dupuis

1705, rang des Continuations Saint-Jacques

Tél.: 450 839-2672

Cabane P. et G. Varin

1651, rang des Continuations Saint-Jacques

Tél.: 450 839-2478

Cabane chez Mikaud

1666, rang des Continuations Saint-Jacques

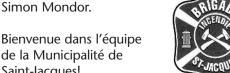
Tél.: 450 839-6492

Embauche de nouveaux pompiers

Afin de répondre aux normes du schéma de couverture de risques, mais également afin d'assurer la relève, la Municipalité de Saint-Jacques a procédé à l'embauche de six (6) nouveaux pompiers.



de la Municipalité de Saint-Jacques!



Soyons écoresponsables

Le service des travaux publics de la Municipalité de Saint-Jacques tient à rappeler qu'il est défendu de déverser des produits et des déchets dans les lavabos ou les toilettes au risque d'engorger et d'occasionner des bris au réseau d'égout.

Les chiffons, lingettes à nettoyer, essuie-tout, serviettes et tampons hygiéniques, bandages, tampons à récurer, cure-oreilles, charpies de sécheuse et autres déchets solides doivent être jetés aux ordures ménagères.

Il est également interdit d'y jeter des déchets industriels, ce qui engendrerait des problèmes écologiques.

Rappelez-vous qu'en rejetant ces produits dans les égouts, c'est comme si vous les déposiez vous-même dans nos cours d'eau.

Loisirs et Culture Saint-Jacques

Pour information: Cynthia Lafortune, technicienne en loisirs Service des loisirs et de la culture

> loisir@st-jacques.org 450 839-3671, poste 7670

ANIMATEURS DE CAMP DE JOUR RECHERCHÉS

La Municipalité de Saint-Jacques est à la recherche d'animateurs pour son camp de jour au parc Aimé-Piette.

Horaire: 35-40 heures / semaine

Durée de l'emploi : du 9 juin au 22 août 2014

Rémunération : salaire offert selon la politique salariale en vigueur

Tâches

- 1. Avoir la responsabilité d'un groupe d'enfants d'âge primaire (5 à 12 ans)
- 2. Animer une variété d'activités
- 3. Élaborer une programmation d'activités pour les 5 à 12 ans
- 4. Assurer la sécurité des enfants lors des activités
- 5. Accomplir toute autre tâche connexe
- 6. Être disponible pour travailler lors de l'événement qui soulignera la fête nationale

Exigences:

- 1. Être âgé de 18 ans et plus
- 2. Être dynamique
- 3. Avoir de l'initiative et de l'organisation
- 4. Avoir la capacité de travailler en équipe
- 5. Expérience (atout)
- 6. Avoir suivi et réussi la formation DAFA (atout)
- 7. Avoir son attestation en secourisme d'urgence et RCR valide (obligatoire)
- 8. Étudier dans un domaine relié aux enfants et avoir un statut d'étudiant à temps plein

Faire parvenir votre curriculum vitae avant le 21 mars 2014 à 16 h, avec la mention « Animateur – CAMP DE JOUR 2014 » à l'attention de Josée Favreau, directrice générale, par la poste au 16, rue Maréchal, Saint-Jacques (Québec) JOK 2RO ou par courriel à josee.favreau@st-jacques.org.

Seules les personnes retenues seront contactées. À compétence égale, nous favoriserons les candidatures de Saint-Jacques.

Loisirs et Culture Saint-Jacques

Pour information :

Cynthia Lafortune, technicienne en loisirs Service des loisirs et de la culture loisir@st-jacques.org 450 839-3671, poste 7670

Atelier de chocolat pour les enfants de 3 à 12 ans

Pour la grande occasion de Pâques, faites découvrir les secrets de la fabrication du chocolat à vos enfants.



Atelier offert pour les résidents de Saint-Jacques âgés de 3 à 12 ans (les enfants âgés de 7 ans et moins doivent être accompagnés d'un adulte). L'activité est offerte gratuitement.

Madame Marion vous accueillera le jeudi 10 avril à 18 h 30, à la bibliothèque municipale Marcel-Dugas (16, rue Maréchal).

INSCRIPTION : (nom, âge de l'enfant et numéro de téléphone) Cynthia Lafortune | 450 839 3671, poste 7670

VENTE DE LIVRES

Vous avez des livres qui dorment sur vos tablettes et vous souhaitez vous en défaire? Vous pouvez les apporter à la mairie de Saint-Jacques (16, rue Maréchal) durant les mois de mars et avril. Nous acceptons les documentaires, les romans, les albums jeunesse, les bandes dessinées et les périodiques (revues).

Nous n'acceptons ni les encyclopédies ni les condensés (Sélection Reader's Digest).

La vente aura lieu le jeudi 15 mai 2014 de 14 h à 19 h. Les sommes amassées serviront au financement des activités offertes à la bibliothèque.

Luce Archambault et Nicole Éthier, responsables



CHANGEMENTS
APPORTÉS À
L'HORAIRE DES BAINS
LIBRES AU COLLÈGE
ESTHER-BLONDIN

Jour : Lundi et mercredi Heure : 18 h 15 à 19 h 20

Endroit : Pavillon des sports - Collège Esther-Blondin

Coût: Enfant: 3 \$ 1 Adulte: 5 \$

Date: Jusqu'au 30 mai 2014

Réservation: 450 839-3672

Loisirs et Culture Saint-Jacques

Pour information:

Cynthia Lafortune, technicienne en loisirs Service des loisirs et de la culture loisir@st-jacques.org 450 839-3671, poste 7670

Les membres du comité de la Saint-Jean-**Baptiste ont** besoin de roi:

Nous avons besoin de gens pour mettre la main à la pâte afin d'offrir un événement hors du commun! Le comité a besoin de votre aide pour prêter main-forte avant, pendant et après l'événement.

INFORMATION:

Senda Bennaceur | 450 839-1191





Carnaval de Saint-Jacques:

un succès sur toute la ligne

Dame nature était au rendez-vous à l'occasion du 7^e Carnaval de Saint-Jacques organisé par les Chevaliers de Colomb.

Le défilé de chars allégoriques, le feu d'artifice, les activités de la Fadoq, la soirée de danse traditionnelle, les sculptures de neige, le concours de bucheron, les spectacles et la séance de Zumba ont fait de cette fête un franc succès.

Un gros merci au comité organisateur du carnaval ainsi qu'à tous les participants.

C'est un rendez-vous pour l'an prochain!





PASSION-LECTURE

Voici un aperçu des acquisitions 2014

Roman (adulte)

- L'orangeraie, de Larry Tremblay (Littérature québécoise)
- Jusqu'à la fin, de Carlene Thompson (Roman policier)
- Illusion de lumière, de Louise Penny (Roman policier)
- C'est le coeur qui meurt en dernier, de Robert Lalonde (Littérature québécoise)
- Le plus beau des chemins, de Nicholas Sparks (Littérature américaine)
- Ainsi résonne l'écho infini des montagnes, de Khaled Hosseini (Littérature américaine)
- Voyageurs de passages, de Pierrette Beauchamp (Roman historique)
- La dernière fugitive, de Tracy Chevalier (Littérature américaine)

Documentaire (adulte)

- Dictionnaire des grands oubliés du sport au Québec, 1850-1950, de Gilles Janson (Sport)
- · Québec Western : ville après ville, ouvrage collectif (Musique du Québec)
- Faux vitrail l'art de simuler l'effet vitrail, de Julie Lapaille (Artisanat et techniques)
- Dix journées qui ont fait le Québec, ouvrage collectif (Histoire du Québec)
- Les Psy-trucs pour les enfants de 6 à 9 ans, de Suzanne Vallières (Psychologie)
- Les Psy-trucs pour les préados de 9 à 12 ans, de Suzanne Vallières (Psychologie)
- Quand l'intuition trace la route, de Danièle Henkel (Biographie)
- Nos glorieuses : plus de cent ans de hockey féminin au Québec, de Linda Baril (Sport)

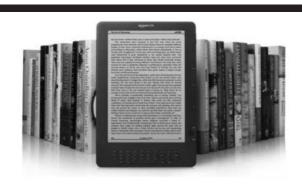
Prêt numérique

Votre bibliothèque municipale vous offre maintenant la possibilité d'emprunter des livres numériques.

Voici la marche à suivre :

- Vous procurer votre NIP biblio auprès du service aux abonnés de la bibliothèque;
- Rendez-vous à la section Loisirs et Culture du site Internet de la Municipalité de Saint-Jacques (www.st-jacques.org);
- Allez à Bibliothèque/Catalogue, puis cliquez sur l'hyperlien « Connexion » afin d'accéder à votre dossier d'abonné;
- Par la suite, il suffit d'aller à Ressources électroniques/Prêtnumérique.ca/Guide de démarrage.

Bonne lecture!



La bibliothèque, C'EST GRATUIT!



HORAIRE RÉGULIER

14 h à 20 h Lundi Mardi 14 h à 18 h leudi 14 h à 20 h Samedi 10 h à 12 h



iothèque





Quinzaine du livre de Lanaudière - 14 au 30 avril 2014

Dans le cadre de la Quinzaine du livre de Lanaudière qui vise à faire la promotion de la lecture et du livre dans notre région, la bibliothèque municipale Marcel-Dugas vous présentera une exposition de livres d'auteurs lanaudois.

Un coupon de tirage sera offert aux abonnés qui emprunteront des livres durant cette période.



Invitation aux parents d'enfants d'âge scolaire

Cette invitation s'adresse tout particulièrement aux parents dont les enfants fréquentent les différentes écoles primaires et secondaires de la région.

Bien que toutes les écoles soient dotées d'une bibliothèque, nous pensons que l'apport culturel de la bibliothèque municipale est un atout important dans la vie de chaque étudiant. C'est pourquoi nous vous invitons grandement à considérer la bibliothèque municipale comme un outil indispensable pour les travaux scolaires de vos enfants.

La bibliothèque possède des volumes touchant presque tous les domaines. Les sujets de recherche étant variés, nous nous faisons un devoir d'enrichir notre collection avec les plus récentes parutions.

Venez à la bibliothèque, vous vous y sentirez comme chez vous! Cette ressource vous est offerte gratuitement.



Contes pour enfants

Compte tenu du peu de participants pour les contes du jeudi soir, ces animations prendront fin bientôt.

Nous remercions chaleureusement ceux et celles qui sont venus profiter de ces moments privilégiés, ainsi que nos conteurs et conteuses qui ont, chaque fois, préparé des histoires plus captivantes les unes que les autres.

Les derniers contes se tiendront les jeudis 6 mars, 3 avril et 1er mai.

SOIRÉES COUPS DE COEUR

La soirée coup de coeur du 12 février dernier fut une réussite. Les participants étaient très enthousiasmés d'échanger leurs coups de coeur littéraires. Le concept est simple : donner le goût de lire votre coup de coeur en le résumant en une seule phrase. Pas toujours facile, mais intrigant.

Mille mercis aux participants. Partagez vous aussi vos coups de coeur littéraires lors de notre prochaine soirée qui aura lieu en mai (date à venir dans le journal Le Jacobin). Inscription obligatoire au comptoir du prêt, au biblio@st-jacques.org ou au 450 831-2296.

Livres en retard

Un simple rappel pour vous rappeler l'importance de rapporter vos livres à temps. C'est la responsabilité de tous d'aider à préserver l'intégralité de la collection.

Nous vous rappelons que les frais pour les livres en retard sont de 0,10 \$ par livre, par jour.

Merci pour votre collaboration!





Regroupement bénévole de Montcalm

Programme Intégré d'Équilibre Dynamique (P.I.E.D.)

Animation: Jean Getty (professeur d'éducation physique à la retraite)

Prévenir les chutes par des exercices faciles de tai-chi pour les gens ayant fait une chute ou qui

sont préoccupés par leur équilibre.

Préalable : Être âgés de 65 ans et plus

Objectifs:

✓ Améliorer la force de vos jambes et votre équilibre;

✓ Contribuer à garder vos os en santé;

✓ Conserver votre confiance en vos moyens;

✓ Diminuer le risque de tomber;

✓ Se donner la chance de vieillir en bonne santé.

Coût : Gratuit. L'assiduité est importante et permet de réussir le programme.

Date: Pendant 12 semaines, du 24 mars au 12 juin

Lundi 24 mars : rencontre d'admissibilité et mini-évaluation

Fréquence : Deux fois par semaine. Les lundis de 14 h à 15 h et les mercredis et jeudis de 14 h à 15 h 30

Lieu: Au Regroupement bénévole de Montcalm (27, rue Saint-Louis à Saint-Esprit)

INFORMATION ET INSCRIPTION:

Suzanne Blanchard | 450 839-3118 | 1 888 839-3440, poste 227 Le Regroupement bénévole peut assurer le transport au besoin.



Voici nos conférences et activités à venir. Vous trouverez tous les détails de ces activités sur notre site Internet

C.P. 339, Joliette, Qc, J6E 3Z6 www.sollanaudiere.com • info@sollanaudiere.com

Assemblée générale annuelle

Mercredi 12 mars à 19 h 34, 1^{re} Avenue, Notre-Dame-des-Prairies (2^e étage) Animateur : Luc Foisy

Excursion ornithologique et dîner à la cabane à sucre avec Richard Léveillé

Dimanche 30 mars à 10 h Cabane à sucre Les fendilles sucrés 201 B, Route 158 (rang de la Côte Saint-Louis) à Saint-Esprit Inscription avant le 14 mars par courriel au : activites-sol@live.ca

À venir - CHOUETTE, ON SORT!

Randonnées sous les étoiles à la recherche des chouettes rayées, petites Nyclale et autres strigidés avec Bernard Dugas Fin mars ou début avril (dates à confirmer)

Les consignes et les dates de ces sorties seront disponibles sur le site de la SOL en mars 2014.

INFORMATION:

Luc Foisy | 450 759-8987



Société d'Horticulture et d'Écologie de la Nouvelle-Acadie (SHÉNA)

Conférencier du mois : Albert Mondor

Albert Mondor pratique l'horticulture depuis près de 30 ans. Il écrit une chronique hebdomadaire dans le Journal de Montréal et le Journal de Québec depuis 1999 et collabore réqulièrement avec plusieurs magazines dont Quatre-Temps. En mars 2011, il publie son huitième ouvrage intitulé Le jardinage pour les nuls.

« Vous êtes une belle société dynamique. Une belle gang!, affirme Albert Mondor en précisant qu'il adore donner des conférences à Saint-Jacques! »

Conférence Un jardin attrayant en toutes saisons - Mardi 18 mars à 19 h 15

Coût: 5 \$ pour les non membres et gratuit pour les membres Au Centre culturel du Vieux-Collège

L'assemblage des plantes est à la base de la réussite d'un jardin. Associer adéquatement des végétaux en fonction de leurs formes, de leurs couleurs, de leur sociabilité et de leurs exigences représente un grand défi. Cela devient même un art lorsqu'il s'agit de créer un lieu qui soit attrayant en toutes saisons. Cependant, un aménagement paysager ne doit pas nécessairement être fleuri uniformément tout l'été pour être réussi; il peut être très agréable de vivre dans un jardin qui se modifie chaque jour et qui marque les saisons par quelques périodes de floraison très intense. La conférence « Un jardin attrayant en toutes saisons » pourra donc vous aider à réaliser un jardin qui soit joli durant toute l'année, du printemps jusqu'à l'hiver suivant!

INFORMATION:

leanne d'Arc Patenaude | 450 769-6907

Activités du Club Fadoq



Centre Culturel du Vieux-Collège

LUNDI 17 MARS

SORTIE À L'ORATOIRE SAINT-JOSEPH

Neuvaine à Saint-Joseph Départ en avant-midi (heure de départ à confirmer) et retour en fin d'après-midi

MARDI 25 MARS À 10 H 30 DÎNER À LA CABANE À SUCRE

Endroit à confirmer

VENDREDI 28 MARS À 20 H SOIRÉE DE DANSE + GOÛTER

Au Centre culturel du Vieux-Collège

Club FADOQ Saint-Jacques Lanaudière

À VENIR - DU JEUDI 14 AU LUNDI 18 AOÛT VOYAGE D'ÉTÉ EN COLLABORATION AVEC GROUPE VOYAGES OUÉBEC

Nouveau-Brunswick (festival acadien de Caraquet) et Île-du-Prince-Édouard

À VENIR - DU VENDREDI 11 AU DIMANCHE 13 AVRIL SORTIE AU CHANTECLERC DE SAINT-ADÈLE

INFORMATION:

Rita Leblanc-Coderre | 450 839-6567 - Renée Pauzé | 450 839-2130







122, rue Saint-Jacques, Saint-Jacques • Tél.: 450 839-7717

La chapelle de la Maison Horeb Saint-Jacques est ouverte pour adoration silencieuse tous les jours de 8 h à 20 h

CALENDRIER DES ACTIVITÉS

Samedi 15 mars de 17 h à 23 h SOIRÉE COUNTRY DUO MARCELLE ET CLAUDE Fondation Horeb

Dimanche 16 mars de 13 h à 19 h **QUILLETHON ANNUEL ET SOUPER À HOREB Fondation Horeb**

Vendredi 21 mars de 19 h à 21 h **CONFÉRENCE VIVRE SANS ATTENDRE DE** L'AUTRE : RÊVE OU RÉALITÉ

Martine Préville

Du vendredi 28 mars à 18 h 30 au dimanche 30 mars à 14 h **GRANDIR EN COUPLE**

Marcel-Marie Breton et Raymonde Cabot

INFORMATION:

Steeve Pepin | info@horebsaintjacques.com



50, rue Saint-Jacques, Saint-Jacques, QC, JOK 2R0

DÉJEUNERS COMMUNAUTAIRES

Dates des prochains déjeuners qui auront lieu au Centre culturel du Vieux-Collège

Servis de 8 h à 12 h - 4 \$ 9 mars - 13 avril

INFORMATION: Gérard Lafontaine 450 839-6751

FÊTE DE LA RECONNAISSANCE AUX **SOEURS DE SAINTE-ANNE**

Samedi 22 mars de 11 h à 17 h 30

Une page importante de l'histoire de Saint-Jacques et de la Congrégation des Soeurs de Sainte-Anne se tournera au cours du mois d'avril. En effet, les cinq dernières religieuses résidentes dans l'ancien Couvent de Saint-Jacques, devenu Horeb Saint-Jacques en 1979, quitteront la paroisse après une présence communautaire et un service ininterrompu d'un peu plus de 160 années. Voilà une merveilleuse réalisation qu'il convient de souligner et de célébrer avec les partantes et toutes les Soeurs qui pourront être présentes.

- HORAIRE —

AU COLLÈGE ESTHER-BLONDIN, 101, rue Sainte-Anne:

11 h 15: Accueil des invités

Bénédicité et repas festif 13 h: Discours des dignitaires

13 h 30 : Visite du collège

14 h 30 : Départ

Inscription obligatoire avant le 12 mars. Le coût de l'entrée au buffet est de 25 \$ par personne.

Les billets sont disponibles à Horeb: 450 839-7717 www.info@horebsaintjacques.com

À HOREB SAINT-JACQUES, 122 rue Saint-Jacques :

14 h 45 : Accueil

Parloir avec les religieuses

15 h 45 : Vin d'honneur et paroles de circonstance

16 h 15 : Départ

À L'ÉGLISE SAINT-JACQUES :

16 h 30 : Messe solennelle présidée par

Mgr Gilles Lussier, évêque de Joliette

17 h 30: Mot de la fin

Quel plus beau cadeau pour nos religieuses que de voir leur église remplie pour la circonstance!





Pouvoir communiquer: un cadeau pour la vie

Le développement du langage chez l'enfant de 0 à 2 ans

Pour communiquer, il faut être deux. Dans le même sens, un enfant ne peut apprendre à parler par lui même. Il doit absolument entendre parler autour de lui. Deux ingrédients sont importants pour développer le langage chez l'enfant : un environnement stimulant et une envie d'apprendre, que l'on peut donner à l'enfant en jouant avec lui et en l'entourant de tout notre amour. L'enfant développera donc son goût d'apprendre à parler si vous l'encouragez à le faire, sans le forcer.

Comprendre : enregistrer des mots dans sa tête

Entre 0 et 2 ans, l'enfant construit, en quelque sorte, son « dictionnaire mental personnel ». Ces mots qu'il aura appris à comprendre lui serviront de base pour commencer à parler à son tour. C'est pourquoi il est important de parler à l'enfant, même si lui ne parle pas encore. Il est facile d'utiliser les moments de la vie quotidienne, comme les repas, l'habillage, le bain pour parler avec son enfant et l'encourager à communiquer. En s'assurant que l'enfant voit bien notre visage et en utilisant un ton tout en douceur, qui retient son attention, on peut nommer les objets, parler à voix haute de ce qu'on est en train de faire ou de ce que l'enfant fait : « je mets ton manteau, je lave ton cou, tu manges des bonnes carottes », etc. En lui parlant fréquemment et avec les bons mots, on lui donne un modèle qu'il peut imiter et on lui montre notre intérêt et notre désir d'être en relation avec lui.

S'exprimer : prononcer des sons, puis des mots

Plusieurs signes nous montrent si l'enfant cherche à communiquer, par exemple le fait qu'il nous regarde attentivement, qu'il suive des yeux un objet ou une personne, qu'il écoute attentivement une voix ou un bruit. Quand l'enfant nous pointe ou regarde un objet que nous lui pointons, quand il imite une de nos actions, il nous prouve qu'il est bien attentif à ce qui se passe. C'est sa façon de communiquer. L'enfant pleure aussi pour se faire comprendre. Les parents savent habituellement bien reconnaître les différents types de pleurs de leur enfant (faim, fatigue, etc.), ce qui nous montre leur utilité sur le plan de la communication.

Entre 0 et 6 mois, bébé commencera à nous sourire et à produire des sons sous forme de voyelles allongées (aaa...) : ce sont les « vocalises ». Entre 6 et 12 mois, ces sons se transformeront en chaîne de syllabes : consonnes/voyelles (bababa, mamama, gagaga) que l'on appelle « le babillage ». Toutes ces étapes mènent éventuellement aux premiers mots qui se combineront par la suite pour former des phrases. Pour

stimuler l'apparition de ces premiers mots, il est important de ne pas répondre trop rapidement quand l'enfant demande quelque chose avec des gestes, mais de l'inciter, sans trop insister, à utiliser des mots. Attention à l'utilisation trop fréquente de la suce qui, lorsque l'enfant est éveillé, l'empêche de produire des sons et de prononcer des mots.

Quand devrait-on demander de l'aide?

Certains enfants diront leurs premiers mots avant 1 an alors que d'autres attendront jusqu'à 18 mois. Cependant, si l'enfant manifeste peu d'intérêt pour la communication entre 0 et 2 ans (peu ou pas de contact visuel, ne communique ni par gestes, ni par sons, ne semble pas réagir aux sons, n'essaie pas de dire des mots à 15 mois) ou si, entre 2 et 3 ans, il n'utilise pas les mots pour communiquer, ne prononce que quelques mots, ne combine pas deux mots, ou plus, pour faire des phrases, a de la difficulté à comprendre les consignes simples, il serait souhaitable de consulter le médecin ou le CLSC pour avoir une évaluation par une orthophoniste.

En étant attentifs aux signes de communication chez notre enfant, en lui offrant des opportunités d'entendre parler et de s'exprimer, nous contribuons à lui donner un cadeau qui lui servira toute sa vie.



Information Saint-Jacques





Située en plein centre du noyau villageois de Saint-Jacques, la Résidence Nouvelle-Acadie bénéficie d'un emplacement calme et boisé tout en se trouvant à proximité des services tels que pharmacie, clinique, église, institutions financières, marché d'alimentation, etc.

Munie d'installations modernes, la Résidence offre des logements adaptés pour les personnes autonomes ou en perte d'autonomie. En plus d'inclure le service des repas, l'entretien ménager et un service d'accompagnement, la Résidence Nouvelle-Acadie procure à ses résidents un milieu de vie sécuritaire, où il fait bon vivre.

Vous pouvez vous placer sur une liste d'attente pour les studios 3 ½ et 4 ½ à louer. Un crédit d'impôt est disponible pour les personnes de 70 ans et plus.

INFORMATION:

Madame Thérèse Beauchamp | 450 397-1212



Le 9 mars, on avance l'heure!

Soyez pile à l'heure, vérifiez vos avertisseurs de fumée

Votre service de sécurité incendie, en collaboration avec le ministère de la Sécurité publique, vous invite profiter du changement d'heure le dimanche 9 mars pour vérifier votre avertisseur de fumée et, au besoin, remplacer la pile. Rappelez-vous qu'un avertisseur de fumée qui fonctionne en tout temps peut sauver des vies.

Pour plus de renseignements sur l'avertisseur de fumée et la prévention des incendies, communiquez avec votre service municipal de sécurité incendie ou visitez le site www.securitepublique.gouv.qc.ca



JOIGNEZ-VOUS aux 485 utilisateurs, TÉLÉCHARGEZ l'application mobile Saint-Jacques!

Vous pouvez télécharger gratuitement l'application Municipalité de Saint-Jacques en allant au www.st-jacques.org ou directement sur les magasins d'application iPhone, Android et BlackBerry. Une version Web pour les personnes qui n'ont pas ce type d'appareil est aussi disponible sur le site Internet de la Municipalité.

Transportez Saint-Jacques, téléchargez gratuitement l'application mobile.



